

**Place
au
peuple !**

**Jean-Luc
Mélenchon**

Candidat du Front de Gauche
à l'élection présidentielle
Député européen
www.jean-luc-melenchon.fr

Les Lilas, le 24 novembre 2011

Monsieur Yves Fournel
Président
Réseau Français des villes éducatives
1, place de la Comédie
69205 LYON cedex 01

Monsieur,

Je vous remercie de votre courrier concernant l'appel de Bobigny pour un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse.

Nous avons suivi avec intérêt le lancement de cet appel ainsi que les différentes propositions et publications qui en ont émané. Des partis membres du Front de Gauche, comme le Parti de Gauche, ont déjà rencontrés une délégation et entamé une discussion sur les différents thèmes que vous soulevez.

Le programme du Front de Gauche a pour ambition de placer *l'Humain d'abord* et prône une révolution citoyenne dont l'implication populaire est le moteur. C'est pourquoi l'éducation dont le rôle dans la formation des esprits critiques des futurs citoyens est déterminant, occupe à nos yeux une place centrale.

En cela, nous partageons votre idée d'une nécessaire nouvelle Loi d'orientation définissant les grands objectifs d'une Education Nationale, dans laquelle la démocratisation ne sera pas un vain mot, dans laquelle toutes les tentatives de marchandisation de notre bien commun seront écartées. Cela implique, comme vous l'abordez, de prendre en compte les missions de service public lors du temps non-scolaire.

L'éducation, en diffusant le savoir, grandit les esprits de tous et fait reculer la violence, l'individualisme et la désespérance. Elle est la condition d'une véritable émancipation humaine.

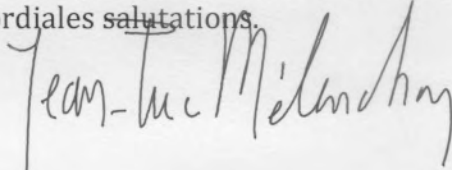
**FRONT
DE GAUCHE**

8, rue Chassagnolle • 93260 Les Lilas • 01 55 82 01 50

www.placeaupeuple2012.fr

Vous trouverez ci-joint des éléments de réponse plus précis concernant vos interrogations élaborées par les Fronts de Gauche de l'éducation à qui j'ai transmis votre courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes cordiales salutations.



Jean-Luc Mélenchon

Concernant plus précisément les 6 sujets d'actualité que vous avez retenu :

0-6 ans : un enjeu de société

L'impact de la scolarisation dès le plus jeune âge sur la réussite et l'autonomie des enfants est prouvé. Cela nous conduit à proposer la création d'un service public de la petite enfance et l'obligation scolaire à 3 ans dans le cadre d'une école maternelle développée et repensée.

Nous nous opposons à la mise en place des jardins d'éveil, favorisé et impulsé par la directive européenne « Services ». Au nom de l'intérêt général, nous désobéirons à cette directive.

Le développement d'un service public de la petite enfance conduira à une professionnalisation des personnels, par le biais d'une formation adéquate, qui leur donnera un statut pérenne. Bien évidemment, le recrutement de personnels garantira aux enfants et à leurs parents une offre de garde qui soit épanouissante et réalisée dans de bonnes conditions.

L'obligation scolaire à partir de 3 ans, inscrite dans la loi, confirmera que la maternelle n'est pas une option dans le cursus scolaire mais un plus dans la construction de l'émancipation des individus. Pour cela, elle doit être la même pour tous et garantie par l'Education

Nationale. Cela devra se coupler nécessairement avec une réduction du nombre d'enfants par classe, ou le fait de repenser la taille des écoles, pour offrir aux plus jeunes l'éducation au plaisir d'apprendre et aux enseignants les moyens d'assurer les conditions d'une bonne socialisation, objectif primordial de l'école maternelle.

Afin de rompre avec les logiques de compétition et de déterminisme mises en place par le gouvernement actuel, nous reviendrons sur le livret de compétences et les évaluations dès le plus jeune âge. Nous stopperons également la mise en place du fichage qui s'opère au travers de base élève.

Autonomie des établissements scolaires et des acteurs de l'éducation

L'éducation est un service public qui doit garantir l'égalité sociale et territoriale, deux principes en opposition avec l'autonomie des établissements.

En effet, l'autonomie signifie la mise en concurrence des établissements scolaires, et ceci en parfaite cohérence avec la suppression de la carte scolaire. La liberté d'inscrire ses enfants dans l'établissement de son choix est, en apparence, reconnue aux parents. Mais ce sont de fait les établissements réputés qui choisiront leurs élèves tandis que d'autres accueilleront les élèves non désirés ailleurs.

Le rétablissement d'une carte scolaire sera couplé avec une réorganisation des établissements permettant à toutes et tous d'avoir une offre scolaire de haute qualité et ceci quel que soit son lieu d'habitation.

L'autonomie se combine de plus avec la volonté d'octroyer des pouvoirs accrus aux chefs d'établissements, les conduisant à se transformer en chefs d'entreprise, notamment en matière de gestion et de recrutement des personnels et de leur déroulement de carrière.

Le renforcement de l'autonomie favorise enfin l'ingérence des pouvoirs locaux et des intérêts privés dans le fonctionnement de l'école. Or l'institution scolaire s'est construite par une mise à distance de toute forme de pressions d'ordre consumériste et des agissements clientélistes car la considération prioritaire doit être l'intérêt général, et non pas les revendications particularistes et privées.

L'autonomie n'est pas une mesure neutre. Nous ne la confondons pas avec la liberté pédagogique qui donne bien des possibilités d'action. L'autonomie la réduira au contraire par une caporalisation des personnels.

Enjeux individuels et enjeux collectifs

Avant toute chose, nous reviendrons sur les destructions opérées par le gouvernement. Nous annulerons les suppressions de postes, romprons avec la précarité, stopperons la fuite en avant de l'autonomie... Nous n'avons jamais analysé l'éducation à travers le prisme des moyens budgétaires mais la situation nous oblige à prendre cela en compte. La question des moyens constitue désormais un préalable, sans pour autant être une finalité en soi.

Nos propositions ne s'arrêtent pas là. Nous recentrerons l'éducation sur les missions qui doivent être les siennes dans la société du XXI^{ème} siècle, pour faire vivre l'école du peuple. L'école a vocation à éduquer, qualifier et émanciper les êtres humains.

Notre objectif est d'allier la réussite de toutes et tous avec l'élévation générale du niveau d'une classe d'âge. Pour cela, il faut s'atteler à la construction d'une culture commune de haut niveau quelle que soit la filière choisie, sans tomber dans une conception minimaliste et utilitariste des savoirs transmis. Pas un élève ne doit sortir sans qualification.

Le taux d'élèves rencontrant des difficultés scolaires nous conduira, au delà des réponses institutionnelles nécessaires, à repenser les formes pédagogiques de l'école. Une représentation pédagogique est aujourd'hui souveraine à l'école et est renforcée par la logique gouvernementale. Pourtant, la diversité des méthodes pédagogiques, qui s'inscrit dans le logique de la liberté pédagogique, doit être à même de proposer des solutions adaptées pour chaque élève.

De plus, trop d'élèves subissent une orientation forcée ou par absence d'information se contentent des connaissances de leur famille ou de leurs proches, phénomène qui accentue les reproductions sociales ou de sexe. L'orientation tient donc une importance cruciale. Il faut repenser un grand service public dans ce domaine qui ne portera pas de jugement de valeur sur les différentes voies d'enseignement.

L'école du XXI^{ème} siècle se doit de répondre dans le même temps à l'exigence de qualification ainsi qu'à celle du renouvellement des savoirs au fur et à mesure des mutations techniques et des défis économiques du pays. La formation tout au long de la vie est un complément nécessaire d'une formation initiale d'un haut niveau de qualification et non un substitut à celle-ci.

Formation des professionnels de l'éducation

La réforme du recrutement et de la formation des enseignants s'est avérée catastrophique en accroissant les souffrances des personnels et la déstabilisation de l'institution scolaire, sans parler de l'impact désastreux sur les élèves.

A la rentrée, ce sont plus de 16 000 enseignants jetés devant les élèves à temps complet sans formation. L'existence d'une structure renforcée de formation correspond à un besoin impérieux.

Enseigner est un métier et comme tous les métiers cela requiert de l'apprendre. Les enseignants doivent être recrutés par concours nationaux et bénéficier d'un accompagnement dans leur entrée dans le métier.

Nous garantirons le statut des enseignants et abrogerons les mesures qui visent à le remettre en question. En effet, le concours national accorde aux professeurs un statut protecteur indispensable à la sérénité de leurs fonctions. C'est précisément cela qui est la garantie du service public.

Nous favoriserons les passerelles de carrière dans l'Education nationale. La pénibilité du travail d'enseignant, la volonté humaine de changer de carrière professionnelle au cours de sa vie, entraîne de nombreux professeurs à vouloir se réorienter professionnellement. Cela doit être facilité en mettant au cœur des projets éducatifs tous les acteurs de l'éducation. Cela créera des passerelles plus naturelles entre les professions et gommara l'effet hiérarchique de la gestion.

Pour une participation active des enfants, des jeunes et de leurs parents aux projets éducatifs

Nous voulons construire une société démocratique. L'école ne peut pas être en dehors de cette construction. La Révolution citoyenne doit aussi se faire à l'intérieur des établissements en laissant plus de part à la co-élaboration par les enfants et les élèves.

Comme nous voulons former des citoyens éclairés, capables d'être acteurs et décideurs dans la société, nous repenserons le formatage éducatif. Comment sortir de la toute obéissance ? Comment repenser la structure hiérarchique de l'enseignement ? Ces questions ne sont pas neuves dans l'éducation et beaucoup de choses ont déjà évolué. Nous devons privilégier une grande diversité des approches pédagogiques. Les élèves doivent être, et ce dès le plus jeune âge, associé à l'acquisition du savoir. Un élève qui découvre, qui expérimente, qui manie les documents et les outils est un élève qui exerce sa participation en classe. Un élève qui vote, qui prend part à l'élaboration de son règlement intérieur par exemple, apprend à décider ce qui est bon pour la collectivité plus que pour son intérêt particulier.

Projet éducatif local, projet éducatif de territoire, « territoires apprenants » : quel avenir ?

Les PEL ont un effet positif à partir du moment où ils sont la déclinaison de grandes orientations décidées et actées nationalement. Ils ne doivent pas être la porte ouverte au creusement des inégalités territoriales et conduire les collectivités territoriales à une vision étroitement adéquationniste.

L'éducation peut contribuer à la dynamique d'un territoire, mais sans favoriser un enfermement territorial qui serait en contradiction avec les objectifs d'ouverture et d'émancipation.

Evidemment nul ne saurait vouloir gommer l'immense vivier que représente la liberté pédagogique, ni brimer les brillantes initiatives qui se déroulent dans les établissements. Bien au contraire, il nous faut pouvoir généraliser les idées qui émergent, dès lors qu'elles peuvent servir l'intérêt général.